



# COMMISSION DEPARTEMENTAL D'ARBITRAGE

## DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie BP 369 -  
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : [sforey@yonne.fff.fr](mailto:sforey@yonne.fff.fr)

PV 79 CDA 3

C.D.A. du 16 octobre 2024

### Audition

**Président** : M. Christophe GIOÉ

**Présents** : MM. Ronan AMARAL, Hugo BOUADOU, Yohann FRAPPIN, Adil MALDOU,

**Assiste** : Madame Stéphanie FOREY (administratif)

**Présence de la personne auditionnée**

Début d'audition : 19h30.

La CDA, suite à son audition, considère que l'Arbitre X a eu un comportement excessif, la mise en garde par courriel n'ayant pas suffi, une audition a dû être organisée.

Par ces motifs, elle inflige à l'Arbitre X trois matchs de non-désignation.

Fin de l'audition : 20h00

### Réunion CDA

**Arrivées** de Messieurs Djamel MESSAOUDI, Stéphane MOREL, Laurent MUSIJ, Romain WALLON

**Absents excusés** : Claude BARRET, Patrick GRIVET, Laurent KLIMCZAK et Mr Thierry RENAULT

**Absente non excusée** : Mme Léa MAZZA

Début de la réunion : 20 h 10

Christophe GIOE ouvre la séance en remerciant Clément TURPIN pour sa venue au club d'Avallon. Son intervention instructive et sa sympathie ont ravi son auditoire.

Le PV 45 CDA 1 du 19 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

### Carnet de famille

La CDA présente ses plus sincères condoléances à la famille de Monsieur Manuel SUAREZ GOMEZ, dit Carlos, ancien arbitre, décédé récemment.

La CDA adresse ses plus sincères félicitations à Sunny DO FUNDO et sa compagne pour la naissance de leur petit garçon Soël.

Elle félicite chaleureusement Alban GRAILLER et son épouse pour l'arrivée de leur petit Athis.



# COMMISSION DEPARTEMENTAL D'ARBITRAGE

## DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie BP 369 -  
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : [sforey@yonne.fff.fr](mailto:sforey@yonne.fff.fr)

### Informations Arbitres

- Christophe GIOÉ informe la CDA des auditions prévues ce soir de trois arbitres pour des manquements au règlement intérieur. Un seul arbitre s'est déplacé.
- La CDA prend note du courriel du club de Saint Georges demandant à ce que Mathis ANDRÉ ne soit plus désigné pour cette saison.

### Retour Assemblée Générale des Arbitres

- Très bons retours de l'Assemblée (note moyenne appréciation de la matinée : 4,7/5).
- Le travail sur vidéo est particulièrement apprécié.

### Point FIA

- La CDA remercie le club de Tonnerre pour l'accueil de la session et Romain WALLON pour son support sans faille dans l'organisation de ce moment fort de la saison.
- Suite aux notes obtenues lors de l'examen théorique, Adil recommande de faire un suivi des connaissances à l'aide de questionnaires. Chaque membre se voit confier une thématique pour en préparer un.
- La prochaine FIA se tiendra à Appoigny les 1<sup>er</sup>, 8,15 et 22 février 2024. L'ouverture des inscriptions se fera dans les prochains jours.

### Observations

Les observations réalisées à ce jour :

- D1 : 5 observations effectuées
- D2 : 4 observations effectuées
- D3 : 6 observations effectuées

Il y a déjà du retard sur les observations.

Les membres de la CDA vont contacter les arbitres D1 et D2 pour leur demander de les aider à venir observer les D3.

Les arbitres de Ligue et JAL vont être contactés pour observer et accompagner les nouveaux arbitres.

Une application stricte du bonus CDA sera faite en fin de saison.

### Désignations

Point sur les désignations.

L'objectif de publier les désignations à J-10 n'est pas encore atteint même si la situation s'améliore significativement.

Christophe insiste une nouvelle fois sur la vigilance à apporter sur les délais d'indisponibilités (16 jours) et sur les demandes récurrentes de certains arbitres. Une souplesse exceptionnelle peut être accordée mais



# COMMISSION DEPARTEMENTAL D'ARBITRAGE

## DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie BP 369 -  
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : [sforey@yonne.fff.fr](mailto:sforey@yonne.fff.fr)

l'équité entre les arbitres nous interdit d'accepter toutes les demandes.

Un rappel est également fait sur l'organisation : les désignations sont renseignées à J-10 puis les corrections sont faites le vendredi, veille du week end concerné. Ne pas envoyer les modifications au fil de l'eau !

Christophe remercie Djamal, Romain et Patrick pour le temps consacré.

## Stage Féminin

Un stage est organisé pour les féminines au siège de la Ligue. Seules André GONCALVES et Maïssane QOJI représenteront nos effectifs départementaux.

*21h32 : Départ de Christophe GIOÉ et Hugo BOUADOU*

## Discipline

- **Arbitre 1** : 3 matchs de non-désignation suite à son audition.
- **Arbitre 2** : Prend note du justificatif et classe le dossier.
- **Arbitre 3** : Prend note et demande à l'avenir de fournir un justificatif lors d'indisponibilité tardive (attestation employeur ou planning).
- **Arbitre 4** : 2 matchs de non-désignation avec observation obligatoire des JAD pour non-respect du devoir de réserve.
- **Arbitre 5** : Prend note et demande à l'avenir de fournir un justificatif lors d'indisponibilité tardive (attestation employeur ou planning).
- **Arbitre 6** : 1 match de non-désignation (A1) pour indisponibilité tardive.
- **Arbitre 7** : 1 match de non-désignation (A1) pour indisponibilité tardive.
- **Arbitre 8** : 1 match de non-désignation (A1) pour indisponibilité tardive + 1 match de non-désignation avec sursis pour absence de réponse à une demande de la CDA.
- **Arbitre 9** : Prends note des courriels et classe le dossier.
- **Arbitre 10** : 1 match de non-désignation avec sursis pour absence de réponse à une demande de la CDA.
- **Arbitre 11** : Prend note et demande à l'avenir de fournir un justificatif lors d'indisponibilité tardive (attestation employeur ou planning).
- **Arbitre 12** : Prend note du courriel et classe le dossier.
- **Arbitre 13** : Prend note de son courriel et l'appelle à plus de vigilance à l'avenir.
- **Arbitre 14** : Avertissement pour non-transmission de rapport (C2).
- **Arbitre 15** : Dans l'attente de ses plannings depuis la réunion de CDA du 19 septembre. Réitère sa demande de fournir un justificatif lors d'indisponibilité tardive (attestation employeur ou planning).
- **Arbitre 16** : Avertissement (B2) pour arbitrage d'un match amical sans avoir reçu l'accord préalable de la CDA, à fortiori étant en année sabbatique.
- **Arbitre 17** : Avertissement (B2) pour arbitrage d'un match amical sans avoir reçu l'accord préalable de la CDA.



## COMMISSION DEPARTEMENTAL D'ARBITRAGE

### DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie BP 369 -  
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : [sforey@yonne.fff.fr](mailto:sforey@yonne.fff.fr)

## Tour de table – Questions

- La CDA prend note des retours des arbitres sur les propositions d'actions caritatives. Les réponses tendent à montrer une volonté de nos arbitres à verser directement une part de leur indemnité de match et à participer à une manifestation sportive. Ils souhaitent également que les bénéfices soient versés à une association travaillant pour les enfants hospitalisés.

**Fin de la réunion : 22h10**

**Prochaine réunion : le jeudi 19 décembre à 19h00**

**Le Président  
Christophe GIOE**

*« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »*